

COMMUNE DE PIEGUT-PLUVIERS

Compte-Rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PIEGUT-PLUVIERS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARZAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2017

PRESENTS : MM. MARZAT Alain, VIROULET Pierrot, GERING Bernard, Mmes VILLETTE Pascale, BIRON Christine, CHAMBON Martine, HAMER Leïla, MERLE Sophie, POLETZ Anne-Marie, TEILLOUT Marie-Elise, MM.BESSE Jean-Claude et BORDAS Alain.

ABSENT : MM. BOURINET Jacques, VIGNAL Didier.

Secrétaire de séance : Madame POLETZ Anne-Marie.

39 - Tarifs de l'exposition pour 2018

Les tarifs 2018 seront inchangés :

- Moins de 5 jours : 31 euros
- De 1 à 15 jours : 77 euros
- Du 16^{ème} jour au 31^{ème} jour : 153 euros.

40 - Tarifs des photocopies pour 2018

Les tarifs seront les mêmes que ceux de 2017, à savoir :

- 0,30 euro pour un A4
- 0,60 euro pour un A3
- 1,50 euro pour 1 A4 couleur
- 3,00 euros pour 1 A3 couleur.

41 - Tarif de la vente des chaises et tables d'occasion (cantine et école) pour 2018

Les tarifs seront inchangés pour 2018 :

- Petites tables cantine : 10 euros
- Tables école : 10 euros
- Bureau écolier : 10 euros
- Chaises : 2 euros la chaise
- Bancs : 5 euros pièce.

42 - Tarifs de la salle des fêtes pour 2018

Les tarifs 2018 seront inchangés :

- Location pour un vin d'honneur : 35,70 euros
- Location pour un repas (résidents) : 87,00 euros
- Location pour un repas (non résidents) : 138,70 euros
- Location de tables : 2,00 euros la table + 2 bancs
- Location de chaises : 0,38 euro.

43 - Tarifs de location des tables rondes pour 2018

Les tarifs 2018 seront inchangés :

- 2,60 euros la table
- 10 euros nettoyage des nappes.

44 - Tarifs de cantine pour 2018

Il est proposé une augmentation de 2%.

Les nouveaux tarifs 2018 votés à l'unanimité seront :

- école maternelle : 2,60 euros
- école primaire : 2,85 euros.

45 - Tarif du cimetière pour 2018

Il est proposé une augmentation de 2% environ. Le nouveau tarif sera de 31,40 euros le m².

Voté à l'unanimité.

46 - Columbarium pour 2018

Le nouveau tarif sera augmenté de 2% environ, soit 712,40 euros. Voté à l'unanimité.

47 - Loyer du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour 2018

Le tarif du loyer mensuel est inchangé pour 2018 soit 600 euros par mois.

48 - Tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les bars/restaurants/salons de thé/restauration rapide pour 2018

Il est proposé une augmentation de 2% environ. Le nouveau tarif sera de 138 euros.

Voté à l'unanimité.

49 - Tarifs des droits de place (marché du mercredi matin) pour 2018

Les tarifs seront inchangés pour 2018 :

- Forfait minimum jusqu'à 10m² : 3.70 euros
- Le m² supplémentaire : 0.37 euro
- Abonnement trimestriel (13 marchés)
Forfait minimum jusqu'à 10m² : 43 euros
- Le m² supplémentaire : 0.24 euro
- Forfait journalier pour camions de livraison (outillage) : 37 euros.

Voté à l'unanimité.

50 - Tarifs des droits de place de marchands ambulants sur la voie publique (matinée, après-midi et soirée) pour 2018

Le tarif est inchangé pour 2018 soit 43 euros par trimestre. Voté à l'unanimité.

51 - Tarif du branchement électrique pour le marché du mercredi matin pour 2018

Il est proposé une augmentation de 2%. Le nouveau tarif pour 2018 est de 2.10 euros.

Voté à l'unanimité.

52 - Tarif du matériel réformé et inutilisable pour 2018

Le tarif 2018 est inchangé soit 5 euros.

53 – Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2018.

54 – Fourniture des repas à la cantine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prestation de fourniture des repas à la cantine scolaire par l'Hôpital de Nontron à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Maire à signer la convention de fourniture des repas ainsi que tous documents relatifs au dossier.

55 – Demande de réservation salle ancienne RPA

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une demande de réservation de la salle de l'ancienne RPA en 2018 pour 8 séances de 2h30 à 3h et une journée complète pour un programme de réduction de stress.

Il est proposé de demander une participation de 100 euros.

Voté à l'unanimité

56 – Demande d'installation d'attractions foraines

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier sollicitant l'autorisation d'installer des attractions foraines.

Celles-ci pourraient être installées Place du Minage.

Cependant, il faut tenir compte du marché du mercredi matin. En effet, plusieurs forains sont positionnés à cet endroit et ne peuvent être déplacés.

Il est donc proposé d'accueillir cette fête du 19 avril 2018 au 24 avril 2018.

Après délibération, cette proposition est adoptée.

57 – Opération d'investissement d'éclairage public : remplacement foyer n°291 à Prieuraud

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : **remplacement foyer n°291 à Prieuraud.**

L'ensemble de l'opération représente **un montant TTC de 826,64 euros.**

La commune s'acquittera des sommes dues, à raison **de 50% de la dépense nette HT**, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

58 – Délégation de service public : renouvellement du contrat d'affermage pour le marché hebdomadaire pour 3 ans : procédure allégée

Deux entreprises ont transmis une offre :

- L'entreprise FRERY qui a la gestion du marché jusqu'au 31/12/2017, son offre s'élève à 22 500 euros
- Et l'entreprise LOMBARD et GUERIN pour une offre de 22 000 euros.

Monsieur le Maire fait part des différents documents transmis pour cette consultation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise FRERY et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage (procédure allégée compte-tenu du seuil) ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

59 – Eradication des luminaires boules par des luminaires LED

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de remplacer les luminaires « boules » sur la commune par des luminaires LED.

Cette opération bénéficiera des participations du SDE 24 et de l'Etat à hauteur minimum de 65% du montant HT des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques relatives à notre demande ;
- Décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

60 – Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : demandes de subventions

En 2016, la Commune a acheté un bâtiment rue de la Libération, jouxtant l'actuelle Mairie, afin d'y aménager une mairie accessible.

D'après l'étude établie par l'ATD le montant des travaux s'élèverait à 372 175 euros HT 446 610 euros TTC).

Les membres présents décident de réaliser ces travaux.

Le plan de financement serait le suivant :

• Dépenses :		372 175 euros
	TVA 20%	<u>74 435 euros</u>
	TOTAL TTC	446 610 euros

- Subventions sollicitées :

-	DETR : 40% de 171 944.85 (accessibilité)	68 777 euros
	40% de 130 447.34 (efficacité énergétique)	52 178 euros
	40% de 69 782.81 (bâtiments publics)	27 913 euros
-	CONSEIL DEPARTEMENTAL 25% de 372 175 euros	93 043 euros
	Total subventions	241 911 euros
	Solde financé sur fonds propres/emprunts	204 699 euros

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

61 – Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : convention avec l'ATD pour la consultation d'architectes/maîtres d'œuvre

Le Conseil Municipal envisage de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la Mairie. Il est décidé d'avoir recours à un architecte/maître d'œuvre pour la préparation d'un avant-projet. L'ATD peut, par convention, nous assister dans la phase de consultation des architectes. Cette prestation est payante (environ 5000 euros). Les membres présents donnent leur accord à la réalisation de ce projet et autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

62 – Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue des Ecoles et de la rue du 6 juin 1944 : demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de travaux rue des écoles et rue du 6 juin 1944. Il est en effet nécessaire pour des raisons de sécurité d'aménager la voirie et de créer des parkings afin d'accueillir les enfants et leurs parents dans des bonnes conditions. Un cheminement pour les piétons doit être également réalisé. Il convient aussi de sécuriser l'accès des bus scolaires. Une estimation a été faite. Son montant HT s'élève 171 011,50 euros. Les membres présents, à l'unanimité, décident de réaliser ces travaux. Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses :

	173 011,50	
	TVA 20%	34 602,30
	TOTAL TTC	207 613,80
	Dépenses sécurisation HT	71 001,00
- Subventions sollicitées :

-	DETR 40% de 71 001 euros	28 400,40
	CONSEIL DEPARTEMENTAL 25% de 173 011,50€	43 252,87
	Total subventions	71 653,27
	Solde financé sur fonds propres ou emprunt	135 960,53 euros

Le Conseil Municipal adopte ce plan de financement.

63 – Occupation du dojo par l'association « Yoga Vert Nature »

L'association « Yoga Vert Nature » occupe le dojo le jeudi soir (1h30mn) pour y dispenser des cours de yoga. Il est décidé, à l'unanimité, de lui en laisser l'occupation à titre gratuit jusqu'au 30/06/2018 et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.